

Mise en œuvre du tarif réduit de la taxe sur les billets d'avions à compter du 1^{er} juin 2026

La FNAM se félicite de la mise en œuvre annoncée par le gouvernement, à compter de ce jour, du « tarif réduit » de la taxe sur les billets d'avions pour un nombre limité de liaisons opérées sous le régime de la délégation de service public (DSP)¹.

La FNAM regrette toutefois que la Commission européenne n'ait pas validé à ce stade l'extension de ce tarif réduit aux liaisons de continuité territoriale entre la métropole et les territoires d'Outre-mer.

La position de la FNAM reste inchangée quant à son souhait de voir le gouvernement français revenir de manière générale, à l'instar des décisions prises par des pays voisins comme la Suède et l'Allemagne, sur la hausse de la taxe sur les billets d'avions intervenue le 1^{er} mars 2025 dernier.

Cette hausse pénalise depuis son introduction l'attractivité du pays, son activité économique ainsi que l'ensemble des compagnies aériennes basées en France. La France a ainsi perdu en 2025 de l'ordre de 2% de croissance de son trafic aérien par rapport à la moyenne européenne.

À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels - la **CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), la **CSAE** (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) – l'**EBAA** France (European Business Aviation Association) – le **GIPAG** France – Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale) – le **GPMA** (Groupement des Professionnels des Métiers de l'Aérien) - le **SNEH** (le Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères) et l'**UAF** (Union des Aéroports Français) - elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.

Retrouvez les actualités de la FNAM sur : [LinkedIn](#) et [X](#)

Plus d'informations sur www.fnam.fr

¹ 26 liaisons concernées sur un total de 1380 liaisons exploitées en 2024 en France (source DGAC – Observatoire de la concurrence)